



## Commission du développement des territoires

### 2211 - Développement local des bassins de vie

#### Subventions au titre des bassins de vie (4e tranche 2014)

#### Rapport n° CP/2014/439

#### Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

#### Résumé :

La politique de soutien au développement local des bassins de vie s'adresse aux communautés de communes titulaires d'un contrat de territoire. Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une nouvelle tranche de subventions aux collectivités concernées.

Les enveloppes pluriannuelles de développement local permettent le financement d'opérations non subventionnables par ailleurs au titre des dispositifs thématiques du Conseil Général. Elles peuvent ainsi contribuer à la réalisation d'actions innovantes relevant notamment de l'animation des territoires.

Il vous est proposé de vous prononcer sur l'attribution d'une nouvelle tranche de subventions pour les opérations détaillées en annexe, qui ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission du développement des territoires.

Par ailleurs, dans le cadre du subventionnement de la maison de services, une convention sera établie avec la Communauté de communes de Benfeld et environs pour la mise à disposition gratuite consentie au Département de locaux mutualisés. Ceci permettra l'exercice de l'ensemble des compétences et activités du Département, l'exercice par les conseillers généraux de leur mandat ainsi que la réception des administrés. Le projet de convention est joint en annexe du présent rapport.

Enfin, il y a lieu d'établir une convention de financement avec les bénéficiaires des subventions ; les projets sont joints en annexe du présent rapport.

Ces subventions émanent à l'AP BASSINSVIE 2013/1

montant de l'AP : 6 500 000 euros

montant disponible sur l'AP : 4 246 507,31 euros

montant proposé : 953 947,48 euros

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 953 947,48 € aux collectivités figurant dans le tableau annexé, dans le cadre de la politique de développement local.*

*La commission permanente autorise le président à signer d'une part, les conventions financières à intervenir entre la Communauté de communes de Benfeld et environs et le Département et entre la Communauté de communes du Kochersberg et le Département, et d'autre part, la convention de mise à disposition à intervenir entre la Communauté de communes de Benfeld et environs et le Département.*

*Le versement de ces subventions s'effectuera au profit du maître d'ouvrage, sur présentation et au prorata d'un état des dépenses correspondantes certifié par le comptable public, dans la limite des montants annuels prévus dans les conventions.*

Strasbourg, le 23/06/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL